L'INCENDIE DU PAQUEBOT « ATLANTIQUE »

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» M. Léon Meyer, ministre de la Marine marchande, accompagné de M. Brémond, directeur de son cabinet, et de M. Haarbleicher, directeur de la flotte de commerce et du matériel naval au ministère de la Marine marchande, se rendent à Cherbourg pour procéder sur place à une enquête ».

Le rapport des aviateurs qui ont survolé le navire

Le capitaine de corvette « Dros », commandant le centre d'hydravions de Chanteryne, et le lieutenant de vaisseau Legendre, qui s'étaient rendus à l'endroit du sinistre, ont rendu compte de leur mission à la Préfecture maritime de Cherbourg.

« L'Atlantique » était en très mauvaise position. Le feu gagnait le navire de l'avant à l'arrière et déjà le bâtiment avait 20° de gîte sur bâbord. Aucune flamme n'était visible, mais seulement une fumée très épaisse qui a gêné l'observation des aviateurs.

Des navires, parmi lesquels le «Ruhr», des bateaux de sauvetage et le vapeur hollandais « Achilles », entouraient le paquebot sans pouvoir l'approcher. Aucune tentative d'extinction n'était possible. Il n'a pas été possible non plus, aux aviateurs, de communiquer avec les capitaines des navires sauveteurs.

Trois navires ont débarqué à Cherbourg 127 rescapés mais d'autres naufragés seraient à bord de « l'Allegro »

Voici les renseignements reçus hier soir par la Compagnie propriétaire de « L'Atlantique » :

« Une partie de l'équipage de « L'Atlantique » a été répartie sur trois navires allant sur Cherbourg : « Le Ruhr », « L'Achilles » et le « Ford Castle ». Ces trois navires ont débarqué à Cherbourg un total de 127 personnes.

»Le commandant Schoofs, de «L'Atlantique», était à bord de « L'Achilles ». Ce dernier navire n'avait pas la T. S. F. C'est pourquoi on n'avait pu communiquer avec lui dans la journée.

» Un quatrième navire, qui s'appellerait « Allegro », a également pris des membres de l'équipage et se dirigerait sur Brest. Le feu se serait déclaré vers 3 h. 30 du matin et le commandant a quitté son bord à 11 h. 45 ».

Les caractéristiques du navire

La Compagnie Sud-Atlantique donne les renseignements suivants sur «L'Atlantique » :

« L'Atlantique » a été construit par le chantier de Saint-Nazaire Penhoët, sous la surveillance du bureau Véritas. Toutes ses dispositions étaient conformes à la convention de Londres de 1929. Ses principales caractéristiques sont les suivantes : longueur, 227 m. 10 ; largeur, 30 m. ; déplacement, 42.000 tonnes. Appareils moteurs : 16 chaudières chauffées au mazout ; turbines propulsant quatre arbres d'hélice ; gouvernail compensé commandé par servo ; moteur hydro-électrique ; douze ponts, dont cinq s'étendant de bout en bout du navire ; treize cloisons étanches ; poste de T. S. F. ondes longues et à ondes courtes.

» « L'Atlantique » a été lancé le 15 avril 1930. L'inauguration a eu lieu le 26 septembre 1931, à Bordeaux. Le paquebot est parti de Pauillac le 29 décembre 1931 pour effectuer son premier voyage. Depuis le 1er septembre il était commandé par le commandant Schoofs, qui a exercé sur la même ligne pendant trois ans le commandement du paquebot de grand luxe « Massilia », de la Compagnie Sud-Atlantique.

» « L'Atlantique » a quitté Bordeaux le 3 janvier au matin. Il était attendu le 4 à midi, au Havre, où il devait effectuer son passage normal en cale-sèche. Il n'avait donc pas de passagers à bord, mais seulement une partie de son équipage, environ 170 hommes.

» Construit en vue d'effectuer en treize jours la traversée Bordeaux-Buénos-Ayres, ce paquebot était l'un des plus modernes de la flotte du commerce et le plus grand après «L'Ile de France». Il était renommé pour le perfectionnement de ses installations aussi bien que pour sa régularité de service et sa bonne tenue en mer ».

La consternation provoquée par le sinistre

Dès qu'il a été informé de l'incendie du paquebot « L'Atlantique », M. Paul-Boncour, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a adressé à M. Léon Meyer, ministre de la Marine marchande, le message suivant :

« J'apprends le sinistre qui prive notre marine marchande d'une de ses plus belles unités et tiens à vous exprimer les regrets douloureux du gouvernement tout entier en vous priant de vous en faire l'interprète auprès de la Compagnie Sud-Atlantique et de tout son personnel ».

M. de Fontenay, président du Conseil municipal de Paris, a également adressé à M. Léon Meyer un télégramme traduisant son émotion.

A Bordeaux, port d'attache du paquebot sinistré, la nouvelle a provoqué la consternation.

D'autre part, la Compagnie allemande de navigation « Norddeutscher Lloyd », de Brême, a adressé à la direction de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique, le télégramme suivant :

« C'est avec consternation que nous apprenons la nouvelle de l'incendie de votre merveilleux navire, nous vous prions de croire à notre sincère sympathie et sommes certains que ce malheur sera douloureusement ressenti dans tous les milieux maritimes ».

A Rio de Janeiro, où on rappelle le voyage d'inauguration du paquebot, la nouvelle a également causé une grande émotion.

3 personnes carbonisées dans une camionnette près de Chartres

Hier matin, vers 6 h. 15, une camionnette occupée par trois personnes qui n'ont pu être identifiées est entrée en collision avec un camion arrêté à deux kilomètres de Thivars, sur la route de Paris à Tours. Sous la violence du choc, le réservoir s'est crevé et la voiture a été immédiatement la proie des flammes. Les occupants ont été carbonisés.

Au moment où le choc s'est produit, un des voyageurs du camion, M. Colin, qui avait sauté sur la route, a eu le bras fracturé et a dû être conduit à l'Hôpital.

LE PÉROU ET L'AMAZONE FONT TRANSFORMER DES BATEAUX DE COMMERCE EN CROISEURS

Au moment où l'on parle d'un conflit entre le Pérou et la Colombie, à propos d'un territoire contesté, on travaille dans le port de Rouen, à transformer en croiseurs auxiliaires des bateaux de commerce.

Déjà le vapeur « Dinard », qui avait assuré le service Saint-Malo-Dinard, et qui jauge brut, moins de 500 tonneaux, a été transformé ; une partie de sa coque a été munie de blindages et des écrans métalliques ont été disposés sur le pont ; des peintres l'ont passé au gris et quatre canons ont été placés à bord.

Baptisé « Cordoba », « l'ex-Dinard » a quitté le port de Rouen, traîné par un puissant remorqueur de haute mer allemand, qui le conduit à l'Amazone, qu'il remontera sur près de 3.000 kilomètres.

Devenu le « Mosquero », le vapeur anglais « Royal-Highlander », jaugeant 1.726 tonneaux et ayant 85 mètres de long, est parti avec des canons autrichiens de 88 m/m, des fusils et des mitrailleuses, ainsi que des munitions, pour l'Amazone. Les armements étaient venus de la ville libre de Dantzig, en provenance de l'Autriche, par le remorqueur allemand « Atlas ».

Un autre bateau est actuellement l'objet de transformations ; c'est un vapeur norvégien, qu'on arme et qu'on blinde ; il s'appellera le « Bogota ». Mais ce troisième aura-t-il le temps de remonter l'Amazone avant que le Brésil ne ferme, comme il menace de le faire, la navigation aux pavillons péruvien et colombien ?

LOURDES PERTES CHINOISES AU COURS DES COMBATS DE CHAN-HAI-KOUAN

On mande de Pékin à l'« Agence Reuter » que de violents corps-à-corps ont eu lieu durant la bataille qui vient de se dérouler à Chan-Hai-Kouan, et que trois cents Chinois ont été tués. Des informations reçues d'autres sources évaluent les pertes chinoises à 1.700 morts.

On annonce officiellement que les forces chinoises ont évacué Chan-Hai-Kuan par voie ferrée et qu'elles se reforment sous la protection d'un train blindé aux abords de Ching-Ouan-Tao. Les trains blindés japonais circulent dans la direction de Ching-Ouan-Tao.

On considère qu'il est peu probable que les Nippons accentuent à présent leur avance vers Tien-Tsin et, qu'en dépit des importants mouvements de troupes signalés dans la région du Tchili, les autorités militaires japonaises semblent convaincues que le maréchal Tchang-Sue-Liang n'a pas l'intention de livrer bataille.

Le porte-parole de la légation du Japon a publié hier matin une déclaration officielle annonçant que Tokio était prêt à négocier en vue de conclure un compromis au cas où le gouvernement chinois y serait favorable. Ce document déclarait notamment : « J'ai prévenu les Chinois dès que cet incident a été signalé, mais le maréchal n'en a pas tenu compte, peut-être en raison de l'attitude hostile prise par le général avec lequel il s'est entretenu lundi soir. »

En réponse à l'ultimatum japonais aux termes duquel le maréchal Tchang-Sue-Liang serait tenu pour responsable de cet événement, qui pourraient se produire, ce dernier a déclaré que c'était sur les Nippons qui avaient pris l'initiative en cette affaire que retomberait la responsabilité de cee incidents.

LES SOCIALISTES BELGES ONT DÉCIDÉ D'ORGANISER LA RÉSISTANCE AUX PROJETS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Le Conseil général du parti ouvrier belge s'est réuni mercredi matin à Bruxelles, sous la présidence de M. Vandervelde, député-maire de Mouscron.

Un ordre du jour a été voté à l'unanimité décidant d'organiser la résistance aux pleins pouvoirs donnés au Gouvernement, aux nouveaux impôts et taxes frappant les salaires. L'ordre du jour constate le mécontentement considérable existant dans la classe ouvrière contre le relèvement des prix du café, du sucre, du vinaigre, des allumettes, du tabac, à la suite des nouveaux impôts décidés par le Gouvernement.

Une délégation socialiste a été reçue mercredi après-midi par M. Jaspar, ministre des Finances, qui transmettra au premier ministre et à ses collègues les desiderata du parti ouvrier.

Un Comité d'action socialiste a été nommé. Il s'est réuni après l'entrevue avec le Ministre des Finances et de grands meetings sont déjà organisés dans le Borinage, dans le Centre, et dans différentes villes du pays.

LA CRISE MUNICIPALE A CAMBRAI

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» Ainsi, en sortant de cette réunion préparatoire les conseillers républicains pouvaient tous avoir la certitude que le nom de M. Demolon réunirait au moment du vote pour l'élection du maire les 17 voix républicaines.

» Or, à peine la réunion était-elle terminée que M. Carpentier se mettait en campagne pour saper la candidature de M. Demolon ; à l'insu de ce dernier il entreprenait des démarches pressantes auprès de plusieurs de ses collègues républicains pour les détacher de cette candidature en leur demandant de voter pour lui.

» Le jour même de la séance du Conseil municipal, le 30 décembre, vers dix heures et demie du matin, M. Carpentier téléphonait à M. Demolon, et après lui avoir adressé des propos inattendus qui peuvent être qualifiés d'injurieux, et lui avoir fait des menaces comme celle-ci : « Si vous êtes maire on vous rendra la vie tellement impossible que vous serez obligé de f...., le camp » ; après avoir tenu ces propos, M. Carpentier annonçait qu'il lui serait impossible d'assister à la réunion du Conseil municipal et envoyait à M. Demolon sa démission qu'il lui confirmait par écrit.

» Cette attitude incompréhensible n'était pas la dernière. Dans l'après-midi M. Carpentier téléphonait à nouveau à M. Demolon pour s'excuser des propos tenus le matin « dans un moment de vivacité » disait-il et lui annonçait qu'il retirait sa démission de conseiller municipal. Sur la question de M. Demolon : « Etes-vous candidat ? », M. Carpentier répondait : « Je ne suis candidat à rien du tout ».

» C'est après de tels faits, c'est-à-dire après avoir acquiescé par son vote à la candidature de M. Demolon, après avoir dit à ce dernier : qu'il serait honoré d'être son adjoint que M. Carpentier s'est cru autorisé de faire des démarches contraires à l'insu d'un grand nombre de ses collègues républicains, de tenir des propos injustifiables et d'inviter quelques-uns de ses amis à renier leur engagement.

» Il était dès lors impossible à MM. Demolon, Carrez et Yzerman de collaborer avec un maire qui tenait si peu de cas de la parole donnée, et ils ont adressé à M. le sous-préfet leur démission collective d'adjoints.

» Nous ajoutons qu'au cours d'une réunion qui s'est tenue chez l'un d'eux, les conseillers municipaux qui ont voté pour M. Demolon ont été unanimes à condamner l'attitude injustifiable de M. Carpentier à l'égard de M. Demolon et à l'égard de ses collègues fidèles à la parole donnée, et à conseiller à MM. les adjoints de donner leur démission d'adjoints ».

Ce que nous dit M. Carpentier, maire

A peine arrivé à la mairie, M. Carpentier se trouve privé du concours des trois adjoints, et comme nous faisons allusion à la lourde tâche qu'il doit assumer : « Je travaille, nous dit-il, avec joie, car j'ai pleine conscience de travailler, comme je l'ai toujours fait, pour le bien de la population et de la ville.

» Il s'est, certes, produit des événements regrettables. Je sais que M. Demolon a commenté l'élection et qu'il le fait de façon souvent inexacte.

» Tout ce que je puis vous dire, c'est que, quoiqu'en déclare M. Demolon, je ne lui ai jamais dit que je soutiendrai sa candidature, mais simplement que j'offrais ma collaboration « au maire possible parmi les adjoints ». En l'occurence il ne s'agissait pas de M. Demolon. Au sujet de ce dernier, j'ai à plusieurs reprises dit que parmi les principaux griefs que je retiens contre lui, il y a le désintéressement complet des affaires municipales dont il a témoigné durant les quatre dernières années.

» Je puis aussi vous affirmer que les appuis qui m'ont été apportés ont été spontanés.

» Mes amis et moi nous nous réservons de mettre, s'il est nécessaire, toutes choses au point, car les allégations inexactes qui sont portées contre moi ne m'intéressent pas seulement mais aussi tous les membres du Conseil municipal qui m'ont donné leur confiance et qui continuent à m'apporter dans ma tâche, la plus précieuse des aides ».

***

Actuellement donc, la situation est telle, Cambrai a un maire, mais plus d'adjoints.

M. Carrez, adjoint à l'état civil, a procédé mardi aux mariages, ce fut son dernier acte, car à l'issue, il remit son écharpe.

Dès demain, des délégations seront données à des conseillers municipaux pour aider le maire dans les diverses fonctions municipales.

L. B.

Vous êtes-vous déjà demandé ce que vous pourriez perdre en ne souscrivant pas à

« LA DETTE »...?

Le tirage des dernières séries H J K M aura lieu le 3 février 1933. Hâtez-vous de vous procurer des billets. Pour 5 francs vous pourrez gagner un des nombreux gros lots et vous acquitter du même coup d'une dette sacrée vis-à-vis de ceux qui ont tout sacrifié pour la défense du Pays.

Les billets sont en vente dans le Hall du « Réveil du Nord », 186 rue de Paris, à Lille.

L'ÉVASION DU BAGNE d'un assassin condamné en 1901 pour un crime commis à Mouscron

Ainsi que nous l'avons annoncé, hier, dans nos dernières éditions, le Parquet général vient d'être informé qu'un individu s'est constitué prisonnier à Metz.

Cet homme, qui dit se nommer Jean-Baptiste Debaere, a déclaré avoir été condamné en 1901, par la Cour d'Assises du Nord, à vingt ans de travaux forcés, pour avoir tué, à Mouscron, un vieillard de 64 ans. Et il a ajouté qu'il s'était évadé du bagne depuis 1913.

Jusqu'ici, on ignore les raisons qui ont poussé le bagnard à se rendre à la justice, après vingt années de liberté.

Un avare étranglé par des cambrioleurs

Quoi qu'il en soit, voici dans quelles circonstances s'est déroulé le crime reproché à J.-Bte Debaere.

Dans la nuit du 9 septembre 1901, vers 4 heures du matin, une dame Dumoulin, née Elisa Nuttens, ménagère, domiciliée au lieudit « Risquons-Tout », chaussée d'Aelbecke, à Mouscron, n'était pas peu étonnée de voir de la lumière chez son voisin, M. Lemenu.

M. Lemenu était un homme de 64 ans que l'on savait aisé, mais qui vivait chichement et était d'une avarice sordide. De la lumière à une heure aussi matinale, fit penser à sa voisine que le vieillard devait être malade.

Mme Dumoulin s'approcha de la fenêtre, mais son cœur se glaça d'effroi. Dans la pièce, deux hommes se trouvaient, qui examinaient avec attention une liasse de papiers.

La ménagère s'enfuit en criant au voleur ! » Ses appels effrayèrent les deux individus, qui prirent la fuite.

Mme Dumoulin et des voisins que ses cris avaient alertés pénétrèrent dans le logement du sexagénaire. Le vieillard avait été étranglé par des cambrioleurs, qui avaient fouillé tous les meubles.

Reconnus grâce à leurs chaussures

De leur passage, on retrouva leurs chaussures, qu'ils avaient retirées pour ne pas faire de bruit et que dans leur précipitation ils abandonnèrent.

L'examen des souliers permit au Parquet de Courtrai de soupçonner un individu suspect, fraudeur dangereux : J.-Bte Debaere, domicilié cour Vliquin, rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing.

Debaere, qui était déjà titulaire de treize condamnations, n'attendit pas qu'on l'arrêtât ; il se présenta à la police, à Tourcoing, et se prétendit innocent.

Mais l'information établit la culpabilité du repris de justice et de son complice, J.-Bte Thint, journalier à Tourcoing.

L'assassinat et la condamnation

Après être restés jusqu'à une heure et demie du matin dans un estaminet portant l'enseigne de la « Bieuse Tartine », à un kilomètre du « Risquons-Tout », ils se rendirent chez le vieillard qu'ils assassinèrent pour le voler.

Malgré les charges accablantes qu'apportèrent contre eux des témoins, les deux hommes furent condamnés, le 4 mars 1902 : Debaere, à vingt ans de travaux forcés, et Thint à quinze ans.

L'odyssée du bagnard

Voici dans quelles circonstances J.-B. Debaere se présenta aux gendarmes de Metz et quel récit il fit de son incroyable odyssée :

« Evadé du bagne en 1913, j'avais depuis réussi à vivre honnêtement.

Mais n'ayant plus d'emploi et me trouvant sans ressources, je viens me constituer prisonnier ».

Et le bagnard poursuivit :

« Après mon évasion de la Guyanne, j'arrivai au Venezuéla où je restai une année.

La guerre ayant éclaté, je me suis présenté en 1914, au consul de France, pour demander mon rapatriement. Débarqué en France, je pris le nom d'Alfred Lhermitte, du recrutement de Lille, et je m'engageai au 10e bataillon de chasseurs alpins.

Le 4 octobre 1915 je fus blessé par un éclat d'obus. En septembre 1916, je fus blessé une seconde fois. Et en 1918 j'eus à souffrir des gaz.

J'étais à Bitche quand je fus démobilisé. J'étais titulaire de la croix de guerre obtenue après plusieurs citations ».

Continuant son récit, Debaere expliqua que pendant neuf ans il travailla dans le département de la Moselle, notamment dans une fabrique de confitures. Il fut aussi pendant dix-huit mois manœuvre auxiliaire à la gare de Montigny, près de Metz. Mais atteint par le chômage, après de multiples démarches pour s'embaucher, mais toutes infructueuses, il se décida à se constituer prisonnier.

Comme au jour de l'audience de la Cour d'assises du Nord, qui le condamna pour le meurtre que l'on sait, Debaene proclame son innocence, mais aujourd'hui il déclare ce qu'il n'a jamais dit ni au juge d'instruction, ni au jury, c'est-à-dire que le crime a été commis par son beau-frère, Cyrille Vernaecker, dit « Souris ».

Et le bagnard évadé demande à être amené à Douai pour y faire la preuve de son innocence.

Les événements nous feront connaître si Debaere dit la vérité.

Mais on se demande pourquoi il a tant tardé à parler.

Pour ne point faire condamner son beau-frère peut-être ? Mais voilà bien longtemps que celui-ci, dans le cas où il serait coupable, bénéficierait de la prescription.

R. J.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge

Un millier d'ouvriers du textile armentiérois en grève hier

Hier, la grève s'est déclarée dans six tissages d'Armentières-Houplines, englobant un millier de grévistes environ.

Le différend s'est produit au sujet de la conduite de quatre métiers ordinaires que les industriels avaient décidé d'organiser il y a une quinzaine de jours.

Le procédé était en usage dans plusieurs usines depuis plusieurs jours, mais des ouvriers estimaient qu'en raison du chômage, la conduite des quatre métiers ne se justifiait pas. Avec l'agitation causée par le nouveau tarif, qui doit entrer en vigueur demain vendredi, la question des quatre métiers fut vivement discutée dans les maisons intéressées.

Hier matin, vers 8 heures, tous les tisseurs de la maison Salmon, rue Jules Lebleu cessaient le travail parce qu'on voulait imposer la conduite de quatre métiers à un ouvrier. Après la sortie des ouvriers, ceux-ci se rendirent au tissage Bouchez, rue du Progrès, où le procédé était en usage. Les tisseurs de la maison Bouchez cessèrent également le travail.

Le groupe de grévistes se rendit ensuite au tissage Coisne et Lambert, rue de la Paix, où l'arrêt se fit également. Ce fut ensuite la visite des usines Colombier et Motte, à Houplines et Lambert et Coisne, rue d'Erquinghem. Dans les six tissages, il y a environ un millier de grévistes. Mais quand les préparations seront arrêtées, cela portera le nombre à 1.500 environ.

La conduite des quatre métiers ne fait pas partie des conditions de travail acceptées par la Commission intersyndicale.

La question de la grève n'avait pas été portée à l'ordre du jour des Syndicats. Elle fut décidée par les ouvriers des usines intéressées.

Les grévistes se sont réunis hier après-midi mais aujourd'hui à 18 heures, il y aura réunion générale des ouvriers et ouvrières du textile, dans la salle de la coopérative « La Paix », rue de Deceuninck. On y examinera la question du nouveau tarif.

La situation paraît très tendue.

Nouvelles entrevues à la Préfecture du Nord

Comme suite aux réunions qui ont eu lieu mardi, à la Préfecture du Nord, au sujet de la situation du textile d'Armentières, M. Langeron, préfet du Nord, assisté de M. Gervois, inspecteur divisionnaire du travail, a reçu hier, matin M. Colombier, président de la Chambre de Commerce et une délégation de la Chambre Syndicale des Fabricants de toile.

LA GRÈVE PARTIELLE AUX MINES DE COURRIÈRES EST TERMINÉE

Nous avons signalé hier qu'un mouvement de grève partielle avait éclaté à la Fosse No 7 des Mines de Courrières, à Montigny-en-Gohelle. Cet appel à la cessation du travail n'avait été suivi que par une petite partie du personnel.

Cette grève avait pour but de protester contre la mesure d'expulsion prise contre cinq ouvriers étrangers.

A la suite d'une réunion tenue mardi, à 18 heures, la reprise du travail fut décidée pour mercredi matin.

Hier matin, les descentes furent normales.

KERKOVE, LE VOLEUR DE DOCUMENTS SECRETS A ÉTÉ CONDAMNÉ HIER A AMIENS

Nos lecteurs se souviennent du vol de documents commis en gare d'Amiens le 8 décembre dernier par un individu qui fut arrêté à sa descente de train en gare de Lille. Pendant que le train stationnait en gare d'Amiens, un ingénieur suédois, M. Jacobsen s'était rendu au wagon-restaurant laissant dans son compartiment une serviette contenant d'importants documents navals. A son retour l'ingénieur avait constaté la disparition de la précieuse serviette.

Avant que le convoi reprit sa marche, il alerta la police amiénoise qui se livra à des recherches. M. Vasseur, secrétaire de police de permanence eut l'idée de téléphoner à la gare de Lille. Cette initiative fut couronnée de succès et à l'arrivée du train, la police lilloise appréhenda un individu dont le signalement correspondait à celui de l'individu supposé du vol.

En apercevant les agents, l'individu avait tenté de se cacher, mais il fut rejoint et arrêté. Il était en possession de la valise. Il s'agissait d'un nommé Albert Kerkove, 43 ans, demeurant, 169, rue d'Arras, à Lille. Il avoua, mais déclara qu'il croyait simplement avoir fait une trouvaille.

Ramené à Amiens, Kerkove a comparu hier devant le Tribunal Correctionnel que présidait M. Kerambrun. Le Tribunal lui a infligé 4 mois de prison et 50 francs d'amende pour avoir voyagé sans billet.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 5 janvier 1933. — Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 6 ; Lune : Lever, 11 h. 36 ; coucher, 1 h. 48.

Aujourd'hui : Sainte-Amélie. — Demain : Fête des Rois.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 décembre 1932, à 18 h. : Baromètre : 765 mm. 2 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. 2 ; Thermomètre : Fronde : 6.7 ; Minima : 5.4 ; Maxima : 9.6 ; Etat hygrométrique : 94 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : Assez fort ; Etat du ciel : pur ; Temps probable pour aujourd'hui : très frais assez beau.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE :: :: :: ::

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

Liste des lauréats

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

2.225e. — M. HOUZET Jean, rue des Poilus, 19, à MOUVAUX.
2.226e. — M. CAILLEAUX Charles, avenue Eugène Varlin, Pavillon 2, à LILLE.
2.227e. — Mme VARNUSKA Christine, fosse Bernard, 13, FRAIS-MARAIS.
2.228e. — M. TRENEL Martial, cité des Tilleuls, 18, à HAUBOURDIN.
2.229e. — Mme DURAND Malvina, rue Aristote, 12, à LILLE.
2.230e. — M. VALENTIN Fernand, rue de la Petite Vitesse, 92, à LA MADELEINE.
2.231e. — M. VANHAECKE Léon, rue Saint-Bernard, 11 ter, à LILLE.
2.232e. — Mme SAKEZIN Andrée, rue des Arts, 15, à WATTRELOS.
2.233e. — Mme DEWINTER Elise, rue du Dahomey, 1, à TOURCOING.
2.234e. — M. VANMARKERKE Lucien, rue du Maréchal Joffre, 16, à HAUBOURDIN.
2.235e. — Mme DESREUX Philoméne, rue Mirabeau, 67, LOOS-LEZ-LILLE.
2.236e. — M. VANHESSCHEN Georges, rue des Longues Haies, 102, à ROUBAIX.
2.237e. — M. POUTRAIN Lucien, rue de Toulouse, 18, à ROUBAIX.
2.238e. — M. DESAINT Gabriel, rue de Lesquin, 27, PACHES-THUMESNIL.
2.239e. — M. GILLEMAN Georges, rue du Calvaire, 18, à HEM.
2.240e. — M. DELERUE Jean, rue Kléber, 60, à ASCQ.
2.241e. — Mme TAUWAERT Jeanne, rue du Commandant Rivière, 6, à LILLE.
2.242e. — M. VANCOPPENOLLE Henri, rue Rabelais, 28, LYS-LEZ-LANNOY.
2.243e. — Mlle VILLERS Lucienne, rue Faidherbe, 7, à WATTRELOS.
2.244e. — M. LACROIX Henri, rue de Bouvines, à GRAND-RONCHIN.
2.245e. — M. LEMOINE Léon, coron des Quatorze, 3, à VALENCIENNES.
2.246e. — M. PUTEANUS Louis, rue du Molinel, 49, à BONDUES.
2.247e — M. PETIT Victor, rue Jean Jaurès, à HÉLESMES.
2.248e. — Mme DELY-COPPENS, rue Colbert, 379, à TOURCOING.
2.249e. — M. SMITS Arthur, 143, rue Marceau, à ASCQ.
2.250e. — M. VERCOUTER Fernand, rue Basse prolongée, 25, à TOURCOING.
2.251e. — M. HEUMEL Edmond, rue de Mouvaux, 42, à ROUBAIX.
2.252e. — Mme FAVRELLE Marie, rue du Général Souham, 114, à TOURCOING.
2.253e. — Mme LEMPEREUR Aimée, rue Meyerbeer, 58, à ROUBAIX.
2.254e. — M. VANGHERSDALE Lucien, rue Delattre, 9, à ROUBAIX.
2.255e — M. DEWOLF Jean, 68, rue du Chevalier Français, à LILLE.
2.256e. — M. DESHAYES Marceau, rue Paul Bert, 12, à FIVES-LILLE.
2.257e. — M. FASSEUR Léon, rue Delmarre, 18, à WATTRELOS.
2.258e. — Mme MOREAU Denise, rue Kléber, 85, à LA MADELEINE.
2.259e. — M. DENVILLE Albert, rue d'Ypres, à QUESNOY-SUR-DEULE.
2.260e. — Mme DELEPAUT Marie, rue des Champs, 34, à WATTRELOS.
2.261e. — Mme RENAUD Amine, 34, rue Principale, FOREST-SUR-MARQUE
2.262e. — M. LECLERCQ Valéry, rue de l'Eglise, à MARQUILLIES.
2.263e. — M. STELLEMANS Arthur, rue du Fort Lillois, 25, à WATTRELOS.
2.264e. — M. CAQUANT Louisc, rue du Marais, à GONDECOURT.
2.265e. — M. DUTTROIT Léopold, rue de Lille, 36., à HEM.
2.266e. — M. LEMPIRE Félix, rue Rubens, 98, à ROUBAIX.
2.267e. — M. LEGRAND Maurice, avenue de Dunkerque, 21, à LOMME.
2.268e. — Mlle SUIN Jeanne, rue Nationale, 286, à LILLE.
2.269e. — Mme BOOWAERT Simone, 29, rue Leplay, à PERENCHIES.
2.270e. — M. PINQUET Joseph, 3, rue Pasteur, à ROOST-WARENDIN.
2.271e. — M. LECORNE Henri, rue du Courouble, 13, à LILLE.
2.272.e— Mme VALLEZ Laure, rue du Pile, 85, à ROUBAIX.
2.273e. — M. DHOINNE Lévin, rue des Platanes, 21, à MOUVAUX.
2.274e. — M. LAURENT Jean, rue Auber, 49, à LILLE.
2.275e. — M. RENARD Claude, rue Pierre Catteau, 66, à WATTRELOS.
2.276e. — Mme TERRY Alice, 65, rue de l'Epinette, à TOURCOING.
2.277e. — M. DE KEYSER Julien, rue des Ravennes, 10, à BONDUES.
2.278e. — M. DANNA Raymond, 21, rue Victor Hugo, à SECLIN.
2.279e. — M. WAUQUIER Gilbert, rue de la Gare, 5, à ORCHIES.
2.280e. — Mme DIERKENS Sophie, rue de Bouvines, 31, à ROUBAIX.
2.281e. — Mme BURGGRAEVE-KOUNIS rue du Clinquet, 326, TOURCOING.
2.282e. — Mme Vve ROBE-LECOMTE, 4, rue du Marais, à CARVIN.
2.283e — Mme LOCQUET, 2, rue Jules Ferry, à HEM.
2.284e — Mme MOREL Suzanne, avenue Outrebon, 31, à BÉTHUNE.
2.285e. — Mme MARESCAUX Georgette, rue Esquermoise, 14, à PACHES-THUMESNIL.
2.286e. — Mme SAVELS Stéphanie, rue Gustave Nadaud, 26, à LILLE.
2.287e. — M. VERHENNE Victor, 12, rue Paule, à WATTRELOS.
2.288e — M. SQUELBERT Henri, rue de Condé, 88, à ROUBAIX.
2.289e. — Mme VANHAMME Maria, rue d'Arras, 120, à LILLE.
2.290e. — M. BRENNE Charles, rue de l'Eglise prolongée, 72, à LOMME.
2.291e. — M. OLIVIER Edmond, 134, rue Marceau, à ASCQ.
2.292e. — Mme LABARTHE Jeanne, rue des Poutrains, 82, à TOURCOING.
2.293e. — M. BEGHIN Fidèle, rue Jeanne d'Arc, à ANNAPPES.
2.294e. — M. LATHIOR Robert, rue de Madagascar, 31, à TOURCOING.
2.295e. — M. VERHELST Albert, 33, rue Racine, à TOURCOING.
2.296e. — Mme MEPLON Marie, rue Jean Jaurès, 43, à FLERS-BREUCQ.
2.297e. — Mme ROCHETTE, place Gambetta, 31, à SAINT-SAULVE.
2.298.e— M. HENSSENS Alphonse, rue Thiers, 12, à CROIX.
2.299e. — M. HENRI-ANTOINE, 49, rue d'Anor, à TOURCOING.
2.300e — M. JOUVENAUX Albert, 4, rue Jacquart, à FLERS-BREUCQ.
2.301e. — Mme CAPLETTE Julia, 2, rue Boucicaut, à ROUBAIX.
2.302e — M. HAUTCOEUR Marcel, rue Jules Guesde, 9, à FLERS-BOURG.
2.303e. — M. BOSSU Emile, rue Victor Hugo, 3, à LEERS.
2.304e — M. DE GEYTER Louis, rue de Valenciennes, 21, à LILLE.

Le dernier lauréat a donné le chiffre de 40.222 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 43.487, nombre de concurrents ayant donné la liste gagnante : 3.265.

Lire demain, la suite de la liste des 4.000 heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « REVEIL DU NORD », 186, rue de Paris, à LILLE.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 7 du Règlement, disant :

« La liste des prix affectés au présent concours représente une valeur de 310.000 francs.

» La liste des gagnants sera publiée dans les colonnes du « REVEIL DU NORD » et de « L'EGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING ».

» Dès la publication des noms, les gagnants pourront se présenter à notre siège social, 186, rue de Paris, à LILLE, où ils pourront retirer leurs lots. Les gagnants auront, naturellement, à justifier de leur identité lors du retrait de leurs prix. Les frais d'envoi seront à la charge des gagnants qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Les lauréats pourront également retirer leurs prix tous les dimanches de 9 heures à midi.

RHUM St-JAMES
ANTILLES
DANS DU THÉ DANS DU LAIT EN GROG EN PUNCH
Est de temps immémorial le remède classique
contre : LA GRIPPE LES RHUMES les BRONCHITES
Rétablissements
Au premier frisson, au moindre froid, prendre un petit verre de Rhum St-James
IL RÉCHAUFFE STIMULE RECONFORTE et, grâce à son extrême pureté, N'IRRITE PAS
Cette extrême pureté et son extrême finesse sont les caractéristiques de sa qualité.
Issu de grands crus, distillé des plus purs sirops de vesou de St-James, sans un atome de mélasse qui est la base des rhums de commerce, vieilli sous le ciel tropical, le Rhum St-James son moelleux, sa douceur naturelle et la délicatesse de son arôme.
Le distingue des autres rhums par

L'EXAMEN MUSICAL DES CONSCRITS

L'examen musical réservé aux jeunes gens qui doivent être appelés en avril 1933 aura lieu, pour ceux qui demandent à le subir, à Lille, le lundi 16 janvier, à partir de 3 heures, à la Citadelle.

En plus des aptitudes musicales, les candidats seront examinés sur la connaissance de l'alphabet morse.

Les demandes écrites devront parvenir à M. le colonel-commandant le bureau de Recrutement de Lille, 28, place aux Bleuets, avant le 13 janvier, dernier délai.

FEUILLETON DU 5 JANVIER 1933. — N. 18

MIMOSA

par Georges SPITZMULLER

Un salut sec à Givarel et Stéphane quitta le dancing.

L'avocat l'avait suivi des yeux jusqu'à la porte. Alors, se tournant vers la Portugaise :

— Mes compliments ! prononça-t-il d'un ton acerbe.

Elle haussa les épaules.

— Tu vas te fâcher à présent ? Mon cher, je te croyais plus d'esprit !... Parlons de choses sérieuses... Tu as bien connu Mauregard, dans le temps ?...

— Hélas ! oui...

— Crois-tu que ce soit lui ?

— Non. Et puis après ?

— Assieds-toi et écoute. Cet homme a quelque chose à cacher, je m'en suis aperçu tout de suite. Il y a du louche dans son cas. Rappelle-toi ce que le petit Stéphane me disait et que je t'ai répété : il avait un oncle qu'il ne voyait jamais et qui possédait un château à Mauregard.

— Je me souviens, prononça Philippe.

— Stéphane disparaît et voici, pour le remplacer, un nouveau venu qui a le château !... Tout ça, c'est pas clair ; l'attitude de l'homme non plus, voilà mon avis.

— Où veux-tu en venir ?

— Fais donc pas la bête, tu as déjà deviné !... Certains secrets sont bons à connaître.

Givarel regarda fixement la danseuse. Il paraissait vivement frappé par son insinuation : sur sa physionomie repliée, l'intérêt remplaçait la mauvaise humeur.

— Qu'en dis-tu ? interrogea-t-elle.

— Tu as peut-être raison.

— J'ai sûrement raison !... Mon ami, il faut t'occuper de ce gentilhomme... savoir qui il est... Tu y trouveras du profit, crois-moi.

L'avocat demeurait songeur, perplexe. A la fin :

— Je ne dis pas approuva-t-il, mais comment faire ? Aller